

Le 29 septembre 2010,

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, le mardi 28 septembre 2010 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire, Vice-Président du Conseil Général.

Etaient présents :

Mme de FACCIO Dominique  
M. MERCIER Paul  
M. SOULBIEU Jean-Paul  
M. GODEREAUX Gilbert  
M. de la CROUEE Daniel  
Mme CURCIO Nicole  
M. LEHERICY Eric  
Mme ANNOOT Christine  
Mme GESNOUIN Michèle, Adjoints au Maire

Mme MAURICE Magalie  
Mme PERRIER Marie  
M. VACHER Philippe  
Mme DARDENNE Elise  
M. LECOMTE Jean-Pierre  
M. TURPIN Bernard  
Mme DEL FABBRO Lucette  
Mme BRETON Françoise  
M. GOSSELIN Jean-Pierre  
M. GALLET Jean-Pierre  
Mme MARIE Sylvie  
Mme VALTER Clotilde  
M. PILET Eric  
Mme MICHAUX Sabine  
M. LOISEAU Serge  
Mme LEBRETON-GUERET Mélissa  
M. SODINI Laurent  
Mme DIENIS Karine  
M. HUBERT Yvonnick  
M. BUTEL Gérard, Conseillers Municipaux

Avaient donné pouvoir :

Mme Ariane POYNARD à M. MERCIER  
Mme Isabelle RAYNAUD à M. AUBRIL

Etaient excusés :

M. François CHAVATTE  
M. Ammar MAKKI  
Mme Christine ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Mme MARIE

## Ordre du jour

- 1 – Compte rendu des décisions de M. le Maire
- 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2010
- 3 - Motion de soutien aux journalistes de France 3 retenus en otage en Afghanistan
- 4 - Motion ligne à grande vitesse Paris Normandie
- 5 - Adhésion à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine
- 6 - Forum de l'Estuaire – Signature d'une convention de partenariat avec la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge
- 7 - Réaménagement du pôle d'échanges multimodal de la Gare de Lisieux – Signature d'une convention d'étude avec la Région Basse-Normandie, le Conseil Général du Calvados, la Communauté de Communes et la SNCF – Participation financière de la Ville de Lisieux
- 8 – Programme de Rénovation Urbaine - Demande de garantie d'emprunt Calvados Habitat – Rénovation urbaine du quartier Delaunay (Ilots E et F) et de Hauteville (site de l'ancienne Tour Verte)
- 9 - Action solidarité eau avec le sud – Attribution du fonds spécial « Solidarité eau » crédits collectés en 2009
- 10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Vivre mieux le lymphoedème » (AVML 14)
- 11 - CAL football - Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire pour l'accession de trois équipes au niveau supérieur – Signature d'un avenant au contrat d'objectifs
- 12 - CAL Handball - Attribution d'une subvention exceptionnelle complémentaire pour l'accession de l'équipe première féminine en Nationale 2
- 13 - Crèche Municipale – Adoption du règlement intérieur
- 14 - Cathédrale Saint Pierre – Travaux de restauration de la tour nord de la façade ouest – Signature d'un avenant aux conventions signées avec l'Etat
- 15 - Accueil des étudiants de l'IUT de Lisieux au Foyer des Jeunes Travailleurs pour la restauration du midi – Prolongation de la convention entre la Ville de Lisieux et le CCAS
- 16 - Tableau des emplois permanents – Année 2010 – Modification n° 3
- 17 - Répartition Intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques – Révision du montant des participations des communes – Exercice 2010
- 18 - Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux (S.I.T.E.) – Demandes d'adhésion des anciennes communes du Syndicat Intercommunal de Collecte des Eaux usées de la Vallée de l'Orbiquet
- 19 - Enquête publique relative au recyclage par épandage agricole des boues issues du traitement des eaux de la station d'épuration – Avis du Conseil Municipal
- 20 - Renouvellement et création de réseaux Impasse Aristide Briand – Signature d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage public avec le SITE
- 21 - Rue du Docteur Lesigne/Rue de Verdun – Effacement coordonné des réseaux de distribution d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications – Demande de réalisation d'étude au SDEC – Participation financière de la ville
- 22 - Entretien des espaces verts du collège Pierre Simon de Laplace – Signature d'une convention avec le collège
- 23 - Marché de construction de la salle Multi activités – Lot n° 16 - VRD – Espaces Verts – Lot n° 17 - Equipements sportifs – Signature d'avenants
- 24 - Fourniture de matériels électriques – Marché public
- 25 - Acquisition de véhicules et de matériels – Marché Public

## 1 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 10 septembre 2010)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 22 juin 2010 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### Décision n° 112 du 7 juin 2010

Signature d'un marché de service avec l'EURL de PONTAUD, sise 61 rue de l'ancienne Mairie – 92100 Boulogne Billancourt, concernant l'étude préalable à la restauration des vitraux de l'église Saint Désir.

- Montant total : 19 853,60 € T.T.C.

M. le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

### Décision n° 113 du 7 juin 2010

Dans le cadre de l'exposition « Léon Riesener, Du Romantisme à l'Impressionnisme », fixation des tarifs du catalogue et de l'affiche :

- Catalogue de l'exposition :

Prix de vente du catalogue : 15 €

Prix de vente du catalogue aux libraires et aux libraires en ligne sur internet : 10,50 €

Nombre de catalogues gratuits : 300

Nombre de catalogues mis en vente en librairies et en librairies en ligne sur internet : 200

Nombre de catalogues mis en vente au Musée d'Art et d'Histoire : 250

Nombre de catalogues mis en vente au Château de Saint-Germain de Livet : 250

- Affiche de l'exposition :

Prix de vente de l'affiche : 1,50 €

Nombre d'affiches gratuites : 100

Nombre d'affiches mises en vente au Musée d'Art et d'Histoire : 50

Nombre d'affiches mises en vente au Château de Saint-Germain de Livet : 50

### Décision n° 114 du 7 juin 2010

Signature d'une convention avec la SNCF, sise 34 rue du Commandant Mouchotte - 75014 Paris, pour autoriser le règlement différé des prestations voyages en groupes.

- Cette convention permet l'ouverture d'un compte client dans les écritures de la SNCF, le compte est arrêté le dernier jour du mois et une facture récapitulative est adressée à partir du 5 du mois suivant les achats.

- L'autorisation est valable 1 an, et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

### Décision n° 115 du 9 juin 2010

Signature d'un contrat avec l'association « Le Trio Euterpe », sise 39 rue Anatole France des bois – 91700 Sainte Geneviève, pour la mise à disposition de 3 musiciens lors du vernissage de l'exposition « Léon Riesener du romantisme à l'impressionnisme ».

- Lieu : Musée d'Art et d'Histoire ;

- Date et durée : le vendredi 11 juin 2010 de 17 h 45 à 19 h 45 ;
- Coût : 1 500 € net.

#### Décision n° 116 du 9 juin 2010

Signature d'un contrat avec un établissement secondaire d'EIFFEL, sis ZA les Marvilles – 14840 Démouville, pour la maintenance du matériel de la station service des Services Techniques.

- Coût de la maintenance : 1 576 € HT annuel (déplacement en visite préventive et sur appel, main d'œuvre et pièces de rechange).
- Coût des travaux hors contrat : Taux horaire du dépanneur : 55 € HT  
Véhicule d'atelier et dépanneur : 1,20 € HT / Km  
Supplément pour une autre personne : 0,80 € HT / Km
- Durée du contrat : 1 an, reconductible deux fois.

#### Décision n° 117 du 16 juin 2010

Signature du procès-verbal de réforme concernant un réfrigérateur n° 0436218437 des Services Techniques de la Ville, sis rue René Barthélemy à Lisieux. Ce bien hors d'usage est détruit.

#### Décision n° 118 du 16 juin 2010

Signature d'un contrat avec Mme Julie ANSELEM, cuisinière artistique, demeurant Chemin de Saint Pierre – Le Fresnot – 14140 Sainte Marguerite de Viète, pour une performance culinaire et décoration du Jardin de l'Evêché, le dimanche 20 juin 2010 de 12h à 15h au Jardin de l'Evêché dans le cadre du « Déjeuner sur l'herbe ».

- Coût : 1 000 € net

#### Décision n° 119 du 16 juin 2010

Signature d'un contrat avec l'association « Couci-Couça », sise 254 rue Raoul de Faulx – 76 520 Franqueville-Saint-Pierre, représentée par Emilie PICOT, pour mettre à disposition un comédien – chanteur - joueur d'orgue de barbarie, le dimanche 20 juin 2010 de 12h à 17h au Jardin de l'Evêché dans le cadre du « Déjeuner sur l'herbe ».

- Coût : 500 € net

#### Décision n° 120 du 16 juin 2010

Signature d'un contrat avec l'association « La Démagogie », sise 28 bis rue Grety – 78°500 Sartrouville, représentée par Gildas VERET, pour assurer un concert Jazz, le dimanche 20 juin 2010 de 12h à 15h, au kiosque à musique du Jardin de l'Evêché dans le cadre du « Déjeuner sur l'herbe ».

- Coût : 760 € net

Décision n° 121 du 16 juin 2010

Signature d'un contrat de location avec Mme Marie HENRIOT, artiste, demeurant Chemin du milieu des Monts – 14600 Gonneville sur Honfleur, pour une exposition temporaire composée de 18 œuvres, d'une valeur totale de 5 770 €.

- Exposition : du 19 juillet au 2 novembre 2010 à l'Hôtel de Ville de Lisieux – Services à la Population.
- Mise à disposition gratuite des œuvres exposées.
- La Ville prend en charge une assurance tous risques clou à clou pour une valeur de 5 770 €.

Décision n° 122 du 16 juin 2010

Signature d'un contrat avec l'association La Cave à DANSES, sise espace culturel rue aux Cordiers – 72600 Mamers, pour assurer un spectacle de contes animés à l'école maternelle Jean Moulin le 25 juin 2010.

- Prestation : contes animés de 45 mn à partir de 14 h.
- Coût : 492 € net.

Décision n° 123 du 17 juin 2010

Signature d'une convention avec la délégation locale de la Croix Rouge Française, sise rue Pierre Colombe - 14100 Lisieux, pour la mise en œuvre d'un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure composé de 10 secouristes, lors de la Fête de la Musique organisé le lundi 21 juin 2010 en centre ville de Lisieux, de 17 h 30 à minuit.

- Coût de la prestation : 554 €

Décision n° 124 du 18 juin 2010

Signature du procès-verbal de réforme concernant une armoire forte n° 1652 se trouvant à la Maison de Quartier Trevett, sise 19 avenue Georges Pompidou à Lisieux.

Ce bien hors d'usage est détruit.

Décision n° 125 du 18 juin 2010

Signature d'un contrat avec le Centre PEP 22 « Le Hédraou », sis 44 rue de Trestrignel – 22700 Perros-Guirec, pour la mise à disposition du centre « Le Hédraou » en pension complète pour un groupe d'enfants de 24 enfants et de 4 accompagnateurs du lundi 5 au jeudi 15 juillet 2010.

Le Centre PEP 22 propose également une sortie pédagogique à la réserve des 7 îles.

- Coût : 8 361,40 € TTC.

Décision n° 126 du 23 juin 2010

Signature d'un contrat avec la société Formaltis, sise 48, avenue Marcel Lemoine – 36 000 Châteauroux, représentée par M. Guillaume BEAUREGARD, pour la maintenance du progiciel « Formaltis » de gestion de formation du personnel.

- Durée du contrat : 1 an reconductible de façon expresse quatre fois au maximum dans la limite de cinq années suivant sa date d'effet.
- Montant : 2 045,16 € T.T.C. par an.

#### Décision n° 127 du 28 juin 2010

Signature d'un marché de travaux avec COLAS Ile de France Normandie, Agence Dieppedalle, sise immeuble Germanium, 7 rue des Pommiers, 61 120 Vimoutiers, pour la création d'un parking rue Sainte Marie à Lisieux.

- Montant du marché : 81 334,41 € T.T.C.

M. le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

#### Décision n° 128 du 29 juin 2010

Signature d'une convention avec l'association A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14 100 Lisieux, relative à la mise à disposition gratuite au profit de la Ville de Lisieux de deux véhicules de type minibus 9 places :

- 1<sup>er</sup> véhicule immatriculé 9039 XM 14 ;
- 2<sup>ème</sup> véhicule immatriculé 4117 YS 14.

La présente convention est conclue pour la période du 23 juillet au 30 août 2010.

#### Décision n° 129 du 29 juin 2010

Signature d'un contrat de vente avec l'association Rêves de Mer, sise 3 place de la Mairie – 29 890 Plounéour-Trez, représentée par M. ALANORE, en qualité de Directeur du centre Kermor B3, relatif à l'hébergement en camping avec repas et petit déjeuner pour un groupe de 16 jeunes et 3 accompagnateurs dans le cadre des activités organisées pour l'été.

- la prestation est la suivante :
  - date : du 12 au 16 juillet 2010,
  - lieu : Plounéour-Trez – Camping de Kérurus – Centre Kermor B3,
  - hébergement en camping avec repas et petit déjeuner pour un groupe de 16 jeunes et 3 accompagnateurs,
  - 3 activités dans la gamme glisse : char à voile, kayak de mer, catamaran, avec un ou deux intervenant(s) diplômé(s) pour 16 jeunes et 3 accompagnateurs,
  - coût : 2 848 € net.

#### Décision n° 130 du 29 juin 2010

Signature d'un contrat avec la Ferme de vacances, sise Le petit Pâtis – 35134 Thourie, pour la mise à disposition d'un gîte afin d'héberger un groupe de 17 adolescents et 3 animateurs dans le cadre des activités organisées pour l'été.

- Date de mise à disposition : du lundi 5 juillet vers 16 h au vendredi 9 juillet 2010 vers 10 h.
- Coût : 1 000 € TTC.

Décision n° 131 du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Signature d'un contrat avec la Compagnie « En Faim de contes » sise 15bis, rue Dumont d'Urville – 14000 Caen pour une intervention autour du conte du 19 au 23 juillet 2010 au centre Petite Enfance de l'Ecole maternelle Saint Exupéry.

- Coût : 600 € TTC

Décision n° 132 du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Signature d'un contrat avec le Domaine du Houvre sis 14130 Pierrefite en Auge pour la mise à disposition du village nomade (sans animation) pour un groupe de 21 enfants et 3 animateurs du Centre Petite Enfance du 10 au 12 août 2010.

- Coût : 2 nuits x (10,75 € x 24 personnes) = 516 € TTC

Décision n° 133 du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Signature d'un contrat avec l'Ecole Buissonnière sise Le Mont Joli – 14290 Saint Martin de Bienfaite pour la mise à disposition d'un intervenant pour faire découvrir aux enfants du centre Petite Enfance des activités nature autour du thème de la faune et de la flore.

- Lieu : Centre de la Vallée, Bois de Rocques, Val des Cîmes
- Dates : 4, 9, 18 et 25 août 2010.
- Coût : 4 séances x 320 € = 1 280 € net.

Décision n° 134 du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Signature d'un procès-verbal de réforme d'un établi en bois hors d'usage entreposé à l'Ecole Elémentaire Jean Moulin et destiné à la destruction.

Décision n° 135 du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Signature d'une convention avec l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale sise Villa Souchet – 105, avenue Gambetta – BP 3 – 75960 Paris pour une formation intitulée « Etre Elu de l'action sociale : se positionner au sein du Conseil Municipal » qui se déroulera les 21 et 22 octobre 2010.

- Participant : Mme Christine ANNOOT, Adjoint au Maire
- Coût : 395 € TTC.

Décision n° 136 du 1<sup>er</sup> juillet 2010

Signature d'un contrat d'engagement avec M. Arnold BRETAGNE, Professeur d'enseignement artistique, demeurant 73 rue La Fayette – 75009 Paris, pour assurer une conférence en musique « Musique Impressionniste ? » dans le cadre de l'exposition « Léon Riesener, du Romantisme à l'Impressionnisme ».

- Prestation : conférence en musique de 2 heures à l'espace Victor Hugo le vendredi 2 juillet 2010 à partir de 20 h.
  - Coût : Conférence en musique : 200 € net
    - Frais d'hébergement : 1 nuit à 53 €
    - Frais de restauration : 1 dîner à 16,60 €
    - Frais déplacement (un aller retour en train) : 38 €
- Soit un coût total de 307,60 €

Décision n° 137 du 2 juillet 2010

Signature du procès-verbal de réforme concernant les biens vétustes de l'école élémentaire Saint Exupéry, sise 2 avenue Guillaume le Conquérant – 14100 Lisieux, ci-dessous désignés :

- 2 tableaux chevalets en bois
- 13 bureaux doubles
- 2 bureaux doubles + sièges attenants
- 2 lits brancards en tissu
- 2 chaises dont une cassée
- 1 roue de loto
- 1 table basse
- 1 classeur trieur
- 1 tableau en bois
- 1 bureau en bois 3 tiroirs, 1 porte
- 1 armoire bois à portes vitrées
- 1 panneau en bois.

Décision n° 138 du 2 juillet 2010

Signature d'un contrat avec le CROP (Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole), sis 6 avenue de Glattbach – BP 64 – 14760 Bretteville sur Odon, pour la mise à disposition d'un intervenant pour assurer une visite en langue des signes française dans le cadre de l'exposition « Léon Riesener, du romantisme à l'impressionnisme ».

- Lieu : Musée d'Art et d'Histoire de Lisieux
- Date et horaire : le 25 août 2010 à partir de 15 heures
- Coût de la prestation : 57 € TTC
- Frais de déplacement (un A/R en voiture) : 0,33 € x 126 km = 41,58 € TTC

Décision n° 139 du 6 juillet 2010

Attribution à PACT ARIM des Pays Normands, sis 8 boulevard du Général Weygand - 14053 Caen Cedex 04, de la réalisation d'un dossier de candidature d'éligibilité au dispositif d'élargissement à l'avantage fiscal Scellier en zone C, répondant aux conditions posées par le Ministère du logement.

- Montant de la prestation : 3 827,20 € T.T.C.

Décisions n° 140 à 144 du 7 juillet 2010

Réalisation de placements de fonds provenant de la vente des parts sociales détenues par la Ville dans le capital de la SAIEM Lisieux Développement pour un montant global de 2 500 000 €, placés en 5 tranches de 500 000 €.

N° de la décision	Type de placement	Montant	Durée maximum
140	compte à terme	500 000 €	12 mois
141	compte à terme	500 000 €	12 mois
142	compte à terme	500 000 €	12 mois
143	compte à terme	500 000 €	12 mois
144	compte à terme	500 000 €	12 mois

Décisions n° 145 à 153 du 7 juillet 2010

Réalisation de placements des fonds provenant d'un emprunt, contracté dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine, dont l'emploi est différé, les opérations n'étant pas terminées, pour un montant global de 4 649 000 €, placés en 8 tranches de 500 000 € et 1 tranche de 649 000 €.

N° de la décision	Type de placement	Montant	Durée maximum
145	compte à terme	500 000 €	12 mois
146	compte à terme	500 000 €	12 mois
147	compte à terme	500 000 €	12 mois
148	compte à terme	500 000 €	12 mois
149	compte à terme	500 000 €	12 mois
150	compte à terme	500 000 €	12 mois
151	compte à terme	500 000 €	12 mois
152	compte à terme	500 000 €	12 mois
153	compte à terme	649 000 €	12 mois

Décision n° 154 du 9 juillet 2010

Signature d'un marché de prestations intellectuelles avec la société Cete Apave Nord-Ouest, sise 5 rue d'Atalante - 14200 Hérouville Saint Clair, pour la mission CSPS (coordination de la sécurité et de la protection de la santé) pour l'aménagement des secteurs Delaunay, Magne, Bourgeois Conté Trébutien, bords de Touques et désenclavement Magne.

- Montant du marché : 11 661 € T.T.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n° 155 du 9 juillet 2010

Signature d'un avenant n° 1 au contrat tous risques expositions n° OR.200.923 D avec PNAS Assurances, sis 159 rue du Faubourg Poissonnière – 75009 Paris, pour modifier les conditions d'assurance uniquement pour les cinq tableaux prêtés par le Musée du Louvre, dans le cadre de l'exposition « Léon Riesener, du Romantisme à l'Impressionnisme ».

- Cet avenant n'entraîne pas de surprime.

Décision n° 156 du 9 juillet 2010

Signature d'un contrat de vente avec la S.A.S Le 8<sup>ème</sup> Art, sise BP – 27310 Bourg-Achard, pour assurer le feu d'artifice du mercredi 14 juillet 2010 à l'hippodrome de Lisieux.

- Prestation : un feu d'artifice de 18 minutes minimum (30 séquences) à partir de 23 h 00.

- Coût : 15 500 € TTC, les frais de SACEM seront pris en charge par la Ville.

Décision n° 157 du 9 juillet 2010

Signature d'une convention avec la Croix Rouge, sise rue Pierre Colombe, 14100 Lisieux, pour mettre en place un dispositif prévisionnel de secours de petite envergure lors du feu d'artifice du mercredi 14 juillet 2010 qui aura lieu à l'hippodrome de Lisieux.

- Prestations : 8 secouristes bénévoles de 22 h 30 à 00 h 00.

- Coût : 206 €.

Décision n° 158 du 13 juillet 2010

Fermeture de la sous-régie de recettes de la régie action culturelle et de loisirs pour le recouvrement des recettes des studios de répétitions.

Décision n° 159 du 13 juillet 2010

Création d'une régie de recettes des studios de répétitions pour la perception des recettes liées aux studios de répétitions.

Cette régie est installée 13 boulevard Pasteur à Lisieux.

Cette régie peut encaisser des chèques et des espèces.

Décision n° 160 du 13 juillet 2010

Signature d'une convention avec la société AMCDéveloppement, sise 4 rue Léon Bocquet, 94100 Saint Maur des Fossés, afin de paraître gratuitement sous la forme de 8 à 10 pages de rédactionnel dans le magazine « Territoires de France » concernant le département du Calvados.

- La Mairie de Lisieux doit fournir tous les éléments nécessaires à cette parution.

Décision n° 161 du 15 juillet 2010

Clôture des négociations contractuelles portant sur une prestation de maintenance du logiciel SIS Marchés engagées le 1<sup>er</sup> novembre 2008, selon les conditions suivantes :

- date de validité du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008, pour une période initiale allant jusqu'au 31 décembre 2008 ;

- contrat reconductible de façon expresse par période annuelle pour une durée maximale de 5 ans ;

- montant diminué à 5 455,80 € HT par an.

Signature d'un contrat avec la Société d'Informatique et de Systèmes - SIS, sise 25 avenue des Champs Pierreux – 92735 Nanterre Cedex, pour la maintenance et l'assistance du logiciel SIS Marchés, logiciel de gestion des marchés publics, pour un montant annuel de 5 455,80 € HT.

Décision n° 162 du 15 juillet 2010

Signature de la quittance de règlement fixant le montant de l'indemnité à 4 635,70 €, la franchise de 1 051,10 € ayant déjà été déduite.

Annulation de la décision n° 57 du 2 avril 2010 fixant le montant de l'indemnité à 4 150 €.

Décision n° 163 du 15 juillet 2010

Signature de la quittance de règlement fixant le montant de l'indemnité à 64,40 €, la franchise de 526 € ayant déjà été déduite.

Décision n° 164 du 15 juillet 2010

Signature d'un contrat avec le Centre Régional de Nautisme de Granville, sis boulevard des Amiraux BP 131 – 50401 Granville cedex, pour la mise à disposition d'un hébergement en pension complète pour un groupe de 16 jeunes et 2 adultes du 2 au 6 août 2010.

- le Centre Régional de Nautisme de Granville organise les activités nautiques suivantes pour le groupe : catamaran les 3 et 4 août 2010, et char à voile les 2, 3 et 4 août 2010.
- Coût : 3 706 € TTC (soit 2 658 € pour l'hébergement et 1 048 € pour les activités)

Décision n° 165 du 19 juillet 2010

Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, sise 8 avenue du Six juin – 14023 Caen Cedex 9, pour bénéficier d'une aide financière de 20 300 € sous forme de subvention, pour l'aménagement et l'équipement des lieux d'accueil pour les enfants de 0 à 4 ans, des lieux d'accueil pour les jeunes de 11 à 22 ans, de la Maison de Quartier Trevett, du Centre de Loisirs « La Vallée » et du Centre d'Activités et de Créativité de Hauteville.

Décision n° 166 du 19 juillet 2010

Signature d'un contrat de vente avec J-M Prestations, sis Z.A. La Papillonnière – 14500 Vire, pour la mise à disposition de structures gonflables avec encadrement, pour l'animation « Festi-Mômes » le vendredi 20 août 2010 de 13 h 30 à 17 h 30, Place de la République à Lisieux.

- Structures gonflables mises à disposition : un clown avec encadrement, un toboggan escalade avec encadrement et un tir à l'élastique avec encadrement.
- Coût : 2 096,68 € TTC.

Décision n° 167 du 19 juillet 2010

Signature d'un contrat avec la SARL AMC , sise 19 bis rue Jacques Louis Duvivier – 78520 Limay, pour la maintenance de l'appareil de paiement par carte bancaire du Service des Pompes Funèbres.

- Coût : 149,50 €.
- Durée du contrat : 1 an du 15 juillet 2010 au 14 juillet 2011.

Décision n° 168 du 19 juillet 2010

Signature d'un contrat de vente avec l'association « Les sténopettes », sise 31 rue Armand Carrel – 76000 Rouen, pour l'animation d'ateliers C.U.C.S. de photographies sténopés organisés au Musée d'Art et d'Histoire de Lisieux et au C.A.C. à Hauteville.

- Prestations : les 21, 22 et 23 juillet 2010 de 9 h à 17 h, un groupe de 8 enfants avec un animateur par jour.
- Montant de la prestation : 1 011,60 € net
- Frais de restauration : 16 € x 5 repas = 80 € T.T.C.
- Frais de déplacement (barème 4cv) : 0,466 x 166 km = 77,35 € T.T.C.

Décision n° 169 du 20 juillet 2010

Signature d'un procès-verbal de réforme d'un photocopieur CANON hors d'usage entreposé à l'Ecole Maternelle Cité Jardin et destiné à la destruction.

Décision n° 170 du 20 juillet 2010

Signature d'un procès-verbal de réforme d'un photocopieur CANON hors d'usage entreposé dans l'ancien bureau de direction à l'Ecole Maternelle Saint Exupéry et destiné à la destruction.

Décision n° 171 du 20 juillet 2010

Signature d'un procès-verbal de réforme de divers objets (cartons, papiers, bois, tissus vieilles chaises, jouets cassés non inventoriés et lots de surprise) hors d'usage, entreposés dans le grenier à l'Ecole Maternelle Cité Jardin, et destinés à la destruction.

Décision n° 172 du 20 juillet 2010

Signature d'un contrat EUROP ASSISTANCE par l'intermédiaire du Cabinet André BAUGE Agent général GENERALI, sis Résidence du Moulin à Tan - 5 rue du Hommet – 14100 Lisieux, pour le séjour à Perros-Guirec du Service Jeunesse.

- Montant du contrat pour 24 assurés : 144 € TTC

Décision n° 173 du 20 juillet 2010

Signature d'un contrat EUROP ASSISTANCE par l'intermédiaire du Cabinet André BAUGE Agent général GENERALI, sis Résidence du Moulin à Tan - 5 rue du Hommet – 14100 Lisieux, pour le séjour à Granville (50) du Service Jeunesse.

- Montant du contrat pour 16 assurés : 64 € TTC

Décision n°174 du 20 juillet 2010

Signature d'un contrat EUROP ASSISTANCE par l'intermédiaire du Cabinet André BAUGE Agent général GENERALI, sis Résidence du Moulin à Tan - 5 rue du Hommet – 14100 Lisieux, pour le séjour à Granville (50) du Service Jeunesse.

- Montant du contrat pour 16 assurés : 64 € TTC

Décision n°175 du 23 juillet 2010

Signature d'un contrat de vente avec l'association Contes Vallée d'Auge, sise Médiathèque André Malraux – B.P. 27216 – 14107 LISIEUX Cedex, pour la mise à disposition d'intervenants qui assureront les animations « Heure du conte » à la Médiathèque André Malraux.

- Prestations : les 6 (2 séances) et 27 octobre, 17 novembre (2 séances), les 8 (2 séances) et 15 décembre 2010; de 10 h 15 à 11 h 30 et de 15 h à 16 h 15 à la Médiathèque (espace jeunesse et auditorium).

- Coût : 1 000 € TTC.

Décision n°176 du 23 juillet 2010

Signature d'un contrat de location avec l'association « Les Puces Gourmandes », sise 14340 Beaufour-Druval, pour la mise à disposition de l'exposition intitulée « Peinture de Gilbert Conan », composée de vingt oeuvres.

- Exposition : du 31 août au 5 octobre 2010, à la Médiathèque André Malraux de Lisieux.
- Location à titre gracieux.
- La Ville prend en charge une assurance tous risques de clou à clou, pour une valeur de 14 700 €.

Décision n°177 du 23 juillet 2010

Signature d'un contrat avec la SARL « TOHUBOHU », sise place du 1<sup>er</sup> décembre 1945 – 14200 Hérouville Saint Clair, pour un spectacle dans le cadre de la fête interquartiers organisée sur le secteur Delaunay.

- Prestation : spectacle le vendredi 20 août 2010 de 18h à 1h par l'orchestre Florian Rizet sur le secteur Delaunay.
- Coût : 1 650 € TTC.

Décision n°178 du 23 juillet 2010

Signature d'une convention avec le Conseil Régional de Basse-Normandie, sis Abbaye aux Dames, Place de la Reine Mathilde, BP 523 – 14035 Caen Cedex, d'aide à l'ingénierie pour le suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) de la Ville de Lisieux.

- La Région s'engage à verser annuellement une subvention de 13 169 € en fonctionnement durant 3 ans (2010-2013), soit une subvention de 39 507 € au total.
- La Ville s'engage à intégrer le représentant du Conseil Régional au Comité de Pilotage de l'opération et à informer ses partenaires et le public du concours financier de la Région.

Décision n°179 du 26 juillet 2010

Signature d'une convention avec la S.A.S. Diefenbach Géant Distribution Automatique, sise Z.A. Les Bredollières – 61300 Saint Symphorien des Bruyères, pour l'installation de distributeurs automatiques de boissons chaudes et autres produits au 13 boulevard Pasteur à Lisieux.

- Le prestataire prend à sa charge : la fourniture, l'installation, l'entretien et l'approvisionnement des automates. La Ville s'engage à fournir gracieusement les arrivées d'eau propre à la consommation et d'électricité.
- Une redevance de 0,15 € TTC/gobelet et une redevance de 20% sur le CA HT du confiseur/boîte seront reversées trimestriellement à la Ville de Lisieux.
- Durée de la convention : Cette convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010 pour une période d'un an, renouvelable par reconduction expresse chaque année.

Décision n°180 du 28 juillet 2010

Signature d'un contrat avec Normandiag'Immo, sise 39 rue Gustave Flaubert – 76600 Le Havre, pour réaliser des diagnostics amiante et plomb avant démolition pour les bâtiments situés 1 et 3, place Le Hennuyer et le bâtiment route de Paris à Lisieux.

- Coût des diagnostics amiante et plomb pour les 3 bâtiments : 900 € H.T.
- Coût unitaire par analyse de prélèvement amiante (nombre variable) : 50 € H.T.

Décision n°181 du 30 juillet 2010

Signature d'un marché pour les travaux de taille en rideau des arbres d'alignement et dessouchage d'arbres sur le territoire communal avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : Taille en rideaux des arbres d'alignement sur le territoire communal avec la SA S.A.M.U., sise 46 rue Albert Sarraut – 78000 Versailles, pour un montant annuel maximum de 38 750 € T.T.C. Ce marché prend effet à la date de notification du marché pour une période d'un an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse (soit pour un montant total sur 4 ans de 155 000 € T.T.C.).
- Lot n° 2 : Dessouchage d'arbres avec la Société Jean FREON Elagage, sise les vallées, B.P 7 – 61270 AUBE, pour un montant annuel maximum de 5 000 € T.T.C. Ce marché prend effet à la date de notification du marché pour une période d'un an, renouvelable 3 fois par reconduction expresse (soit pour un montant total sur 4 ans de 20 000 € T.T.C.).

Monsieur le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n°182 du 30 juillet 2010

Signature d'un marché pour l'achat d'un podium mobile sur remorque avec la Société Samia Devianne, sise 16 avenue de la Gardie – 34 510 Florensac, pour un montant total de 39 729,28 € T.T.C répartis comme suit :

- Solution de base : 30 938,13 € T.T.C.
- Option Batterie 12V : 435,34 € T.T.C.
- Option 1 escalier supplémentaire avec 2 rampes : 727,17 € T.T.C.
- Option 1 jupe de soubassement en façade avec le logo ville : 460,46 € T.T.C.
- Option Réversibilité du podium : 1 161,32 € T.T.C.
- Option 2 ailes de son couvertes : 3 237,57 € T.T.C.
- Option 1 extension en avancée de scène : 2 071,47 € T.T.C.
- Option Porte dans le mur du fond : 159,62 € T.T.C.
- Option Possibilité de modulation de l'espace scénique : 538,20 € T.T.C.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les éventuels avenants d'un montant global cumulé inférieur à 5 % du montant initial du marché ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

Décision n°183 du 30 juillet 2010

Signature d'un avenant au contrat du 19 juillet 2010 avec l'association Les Sténopettes, sise 31 rue Armand Carrel – 76000 Rouen, précisant que la Ville de Lisieux est et reste

propriétaire des négatifs réalisés par les participants dans le cadre de l'atelier de photographies sténopés, sans limitation de temps.

- La Ville de Lisieux s'engage à autoriser la reproduction des photographies à titre gracieux sur demande de l'association Les Sténopettes, animatrice de l'atelier, sans limitation de temps et de durée. Il sera alors toujours spécifié la mention suivante « *Nom du participant / Musée d'Art et d'Histoire de Lisieux* ».

#### Décision n° 184 du 13 août 2010

Signature d'un marché avec la SARL ENCL, sise Z.I. rue de la Mutualité – 14100 Hermival les Vaux pour la réfection de la toiture du pavillon situé 10 rue Guillaume le Conquérant.

- Montant total : 18 262,60 € T.T.C.

#### Décision n° 185 du 13 août 2010

Signature d'un marché avec la SAS OCEBLOC, sise 19, rue Saint Exupéry – 63800 COURNON pour la construction et l'installation d'un bâtiment pré fabriqué à usage de vestiaires pour le terrain d'honneur de football du stade Louis Bielman.

- Montant total : 78 324,84 € T.T.C.

dont option « acier galvanisé à chaud » pour un montant de 5 740,80 € T.T.C.

#### Décision n° 186 du 16 août 2010

Signature d'un contrat avec la SNC Côté Cour, sise 12 domaine de Tocqueville – 14750 Saint Aubin sur Mer, pour une animation Festi Jeux dans le cadre de la guinguette de la Libération, place François Mitterrand.

- Prestation : le samedi 21 août 2010 de 15h00 à 22h00, place François Mitterrand.

- Montant de la prestation : 1 640 € TTC

- Frais de restauration : 16,60 € maximum x 2 repas = 33,20 € T.T.C.

- Frais d'hébergement = 52,50 € (petit déjeuner inclus) x 2 chambres = 105 € T.T.C.

#### Décision n° 187 du 18 août 2010

Signature d'un contrat avec l'Association ACID KOSTIC, sise LE99 – Direction de la vie associative – 11 avenue Louis Pasteur BL n° 18 – 76000 Rouen, pour la prestation suivante : « Les Souffleuses » le samedi 21 août 2010 place François Mitterrand de 15 h à 18 h dans le cadre de la Guinguette de la Libération.

- Prestation : 1 040 €

- Frais de restauration : 16,60 € maximum x 2 repas = 33,20 € T.T.C.

#### Décision n° 188 du 19 août 2010

Signature d'un contrat avec l'Association Sur Mesure Productions, sise 81 rue Pierre Corneille – 76420 Bihorel, pour la prestation suivante : « Frissons de nacre » le samedi 21 août 2010 place François Mitterrand de 21 h à 00 h dans le cadre de la Guinguette de la Libération.

- Prestation : 1 250 €

- Frais de restauration : 16,60 € maximum x 5 repas = 83,00 € T.T.C.

Décision n° 189 du 19 août 2010

Signature d'un contrat avec l'Association COUCI-COUCA, sise 254 rue Raoul du Faulx – 76520 Franqueville Saint Pierre, pour la prestation suivante : « La Môme Kaoutchouc et Jean-Luc Guillotin » duo chant et orgue de barbarie le Samedi 21 août 2010 – Place François Mitterrand de 15 h à 21 h dans le cadre de la Guinguette de la Libération.

- Prestation : 750 €
- Frais de restauration : 16,60 € maximum x 2 repas = 33,20 € T.T.C.

Décision n° 190 du 23 août 2010

Signature d'un contrat avec GDO Assistance sis ZA le Vieux Clos – 14940 SANNERVILLE pour l'exploitation d'une fourrière automobile municipale.

Le présent contrat a pour objet :

- l'enlèvement dans les limites communales, des véhicules sur prescription d'un officier de police judiciaire ;
- le transport pour être gardé par ses soins dans des locaux qu'il possède sur la commune de Le Pré d'Auge et pouvant recevoir 100 véhicules ;
- la destruction des véhicules mentionnés à l'article R 325-30 I-3° du Code de la Route, conformément à l'article 3-4° du présent contrat.

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa signature.

Décision n° 191 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Signature d'un contrat avec M. Jacques KLEIN, Commissaire Général du Festival Normandie Impressionniste, demeurant 4 rue d'Orchampt – 75007 Paris, pour assurer la conférence « La Normandie, berceau de l'Impressionnisme » dans le cadre de l'exposition « Léon Riesener, du Romantisme à l'Impressionnisme ».

- Prestation : conférence de 2 heures à l'Espace Victor Hugo le jeudi 2 septembre 2010, à partir de 20 heures.
- Coût : 400 € net.

(L'entrée sera payante : 5 € tarif plein et 3,70 € tarif réduit ; sauf pour les moins de 18 ans)

Décision n° 192 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Vente de mobilier scolaire réformé, en l'état, à la Mairie de Saint Germain de Livet, suite à leur demande. La Ville de Lisieux décline toute responsabilité quant à l'usage futur du mobilier. La Mairie de Saint Germain de Livet assure le déménagement et le transport.

Fixation du tarif à 10 € l'unité, constitué d'un ensemble « table et chaise ».

Décision n° 193 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Signature d'un contrat avec M. Marc KEREUN, auteur daguerréotypiste, demeurant 440 rue de la Grande They – 88800 They-sous-Montfort, pour une démonstration et la réalisation d'un daguerréotype au Musée d'Art et d'Histoire, dans le cadre de l'exposition « Léon Riesener, du Romantisme à l'Impressionnisme ».

- Prestations : séances de 2 heures à 10 h, 14 h et 16 h les 11 et 12 septembre 2010.

- Coût : Prestation :	710 €
Hébergement 2 nuitées à 52,50 € :	105 €
Frais de restauration 4 repas à 12 € :	48 €
Frais de déplacement :	435,50 €
	<hr/>
TOTAL :	1 298,50 €

#### Décision n° 194 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Signature d'un contrat de vente avec GDF SUEZ Branche Energie France, sise 251 avenue du bois parc du Pont Royal bâtiment F – 59130 Lambersart cedex, pour fournir en gaz naturel le local Agrial, situé 33 rue Rose Harel à Lisieux.

- Coût : - abonnement annuel : 146,40 € HT
  - prix de la consommation : 4,37 centimes d'euro HT par kWh consommé
- Durée : un an à compter 1<sup>er</sup> septembre 2010.

#### Décision n° 195 du 1<sup>er</sup> septembre 2010

Signature du procès-verbal de réforme d'une machine à laver industrielle, de la crèche collective, hors d'usage, destinée à la destruction.

### 2 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2010

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé.

### 3 - MOTION DE SOUTIEN AUX JOURNALISTES DE FRANCE 3 RETENUS EN OTAGE EN AFGHANISTAN

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- affirme son soutien aux journalistes de France 3, Hervé GHESQUIERE et Stéphane TAPONIER retenus en otage en Afghanistan, à leurs accompagnateurs afghans, ainsi qu'à leurs familles ;
- réaffirme son attachement à la liberté de la presse ;
- rappelle l'enjeu de ce combat permanent pour le droit à être informé.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### 4 - MOTION LIGNE A GRANDE VITESSE PARIS NORMANDIE

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- s'engage en faveur de la Ligne à Grande Vitesse desservant de manière concomitante Paris-Rouen-Le Havre et Paris-Caen-Cherbourg ;
- demande que le Pays d'Auge bénéficie, au regard de sa situation stratégique au cœur des Normandie et sur la base des propositions de la région Basse-Normandie, d'une desserte par cette Ligne à Grande Vitesse avec un arrêt à Lisieux ;

- appuie la mobilisation active des élus et des forces vives du Pays d'Auge, de l'Estuaire et des deux Normandie qui travaillent autour d'un projet d'aménagement global du territoire.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour et une abstention, celle de Mme MICHAUX.

#### 5 - ADHESION A L'AGENCE D'URBANISME DE LA REGION DU HAVRE ET DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion de la Ville de Lisieux à l'Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine ;

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion ;

- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget – Fonction 0212 – Cabinet du Maire – compte 6281 – concours divers (cotisations) (à titre indicatif cotisation annuelle 2009 : 1 200 €).

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 6 - FORUM DE L'ESTUAIRE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LISIEUX PAYS D'AUGE

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal :

- soutient l'organisation du Forum de l'Estuaire à Lisieux ;

- approuve le projet de convention avec la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge, avec une participation financière de 40 000 euros ;

- autorise Monsieur l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, à la Recherche et au Suivi des Subventions, et au Soutien de la Vie associative à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour et une abstention, celle de M. HUBERT.

#### 7 - REAMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE DE LISIEUX – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ETUDE AVEC LA REGION BASSE-NORMANDIE, LE CONSEIL GENERAL DU CALVADOS, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA SNCF – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LISIEUX

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention entre le Conseil Régional de Basse-Normandie, le Conseil Général du Calvados, la Communauté de Communes Lisieux Pays d'Auge, la Ville de Lisieux et la SNCF pour le réaménagement du pôle multimodal de la Gare de Lisieux.

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Développement Durable, aux Travaux, à l'Environnement, à l'Eco-citoyenneté et aux Transports, à signer la convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

8 – PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT CALVADOS HABITAT – RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DELAUNAY (ILOTS E ET F) ET DE HAUTEVILLE (SITE DE L'ANCIENNE TOUR VERTE)

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 2 848 210 euros, représentant 100 % des 8 emprunts avec préfinancement que Calvados Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer la construction de 19 logements situés allée Delaunay, 16 logements situés boulevard Nicolas Oresme (Quartier Delaunay Ilots E et F), et la construction de 16 logements situés rue Amiral de Tourville (site de l'ancienne Tour Verte) à Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

9 - ACTION SOLIDARITE EAU AVEC LE SUD – ATTRIBUTION DU FONDS SPECIAL « SOLIDARITE EAU » CREDITS COLLECTES EN 2009

Sur le rapport de Mme ANNOOT, le Conseil Municipal :

- décide le versement des crédits collectés en 2009, soit 3 956,14 € au profit de l'Association Eau Vive Basse-Normandie pour son projet dans la région de Maradi ;

- précise que la dépense sera imputée au budget « Eau » compte 658 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

10 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « VIVRE MIEUX LE LYMPHOEDEME » (AVML 14)

Sur le rapport de Mme ANNOOT, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 € au profit de l'association AVML 14 pour financer la prise en charge de l'hébergement et du déplacement des différents intervenants de la conférence organisée le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

La délibération, mise au vote, est adoptée, à l'unanimité.

11 - CAL FOOTBALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCESSION DE TROIS EQUIPES AU NIVEAU SUPERIEUR – SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS

Sur le rapport de M. TURPIN, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 14 000 € pour l'accession de 3 équipes au niveau supérieur ;

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € pour la formation de l'encadrement des équipes conformément aux exigences de la Ligue de Football ;

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire chargé des Sports à signer l'avenant au contrat d'objectifs liant la Ville de Lisieux et le CAL Football.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 12 - CAL HANDBALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE POUR L'ACCESSION DE L'EQUIPE PREMIERE FEMININE EN NATIONALE 2

Sur le rapport de M. LEHERICY, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle d'un montant de 20 000 € pour l'accession de l'équipe première féminine en Nationale 2 (saison sportive 2010-2011).

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 13 - CRECHE MUNICIPALE – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Sur le rapport de Mme CURCIO, le Conseil Municipal autorise M. le Maire ou Mme l'Adjoint au Maire déléguée à la Petite Enfance, à la Jeunesse et aux Activités Péri-scolaires, à signer le Règlement Intérieur de la Crèche municipale et toute pièce s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 14 - CATHEDRALE SAINT PIERRE – TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOUR NORD DE LA FAÇADE OUEST – SIGNATURE D'UN AVENANT AUX CONVENTIONS SIGNEES AVEC L'ETAT

Sur le rapport de Mme DARDENNE, le Conseil Municipal approuve l'avenant aux conventions passées avec l'Etat précisant les nouvelles conditions financières, suite aux soldes des marchés relatifs aux travaux de restauration de la tour nord de la façade ouest de la cathédrale Saint Pierre, notamment le reversement à la Ville d'une somme de 2 200,58 €.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 15 - ACCUEIL DES ETUDIANTS DE L'IUT DE LISIEUX AU FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS POUR LA RESTAURATION DU MIDI – PROLONGATION DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LISIEUX ET LE CCAS

Sur le rapport de Mme ANNOOT, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention avec le CCAS pour l'accueil des étudiants de l'IUT de Lisieux au Foyer des Jeunes Travailleurs pour la restauration du midi pour l'année universitaire 2010-2011.

Les termes de cette convention sont les suivants :

- capacité d'accueil de 100 étudiants par jour ;
- le prix du repas au Foyer des Jeunes Travailleurs est fixé à 6,33 € pour l'année 2010 ;
- la participation de l'étudiant s'élève à 3,00 € par repas correspondant au tarif national du repas étudiant 2010-2011 ;
- une subvention accordée par le CROUS au CCAS de 0,76 € par repas ;
- la Ville finance le différentiel, soit 2,57 € par repas.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 16 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS – ANNEE 2010 – MODIFICATION N° 3

Sur le rapport de Mme DEL FABBRO, le Conseil Municipal :

- modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet suite à des réussites au concours d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et au recrutement d'un agent social au sein de la Crèche Collective

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour.

Mme DARDENNE était absente lors de la mise au vote.

#### 17 - REPARTITION INTERCOMMUNALE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES ELEMENTAIRES ET MATERNELLES PUBLIQUES – REVISION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES – EXERCICE 2010

Dossier retiré de l'ordre du jour.

#### 18 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX (S.I.T.E.) – DEMANDES D'ADHESION DES ANCIENNES COMMUNES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE DES EAUX USEES DE LA VALLEE DE L'ORBQUET

Sur le rapport de M. LECOMTE, le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion au Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux des communes de la Chapelle Yvon, Le Mesnil Guillaume, Saint Denis de Mailloc, Saint Jean de Livet, Saint Julien de Mailloc, Saint Martin de Mailloc, Saint Pierre de Mailloc et Tordouet.

Ces adhésions se feront selon les modalités suivantes :

- maintien de la participation annuelle de ces communes à hauteur de 8 euros par habitant jusqu'en 2014 ;
- lissage de la redevance de ces communes pour atteindre le montant de celle du S.I.T.E. en 2014 ;
- révision des tranches de travaux restants à réaliser en fonction du coût moyen d'un branchement ;
- aides de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % de subventions, 15 % d'avances remboursables sans intérêt sur 15 ans et ce jusqu'à la fin du IX programme de l'Agence de l'Eau fin 2012 ;
- aides du Conseil Général à hauteur de 25 % de subventions pour les réseaux et 40 % pour le refoulement et ce jusqu'à la fin du programme de travaux ;
- transfert des actifs et passifs avec mise en détachement du personnel technique.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### 19 - ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU RECYCLAGE PAR EPANDAGE AGRICOLE DES BOUES ISSUES DU TRAITEMENT DES EAUX DE LA STATION D'EPURATION – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sur le rapport de Mme MAURICE, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande présentée par le Président du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux de

l'agglomération lexovienne visant à obtenir une autorisation pour procéder à l'épandage agricole des boues issues du traitement des eaux usées de la station d'épuration de Lisieux.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

20 - RENOUELEMENT ET CREATION DE RESEAUX IMPASSE ARISTIDE BRIAND – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE PUBLIC AVEC LE SITE

Sur le rapport de M. TURPIN, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention de mandat entre la Ville de Lisieux et le SITE relatif à la réalisation de réseaux impasse Aristide Briand, avec une enveloppe prévisionnelle de 23 800 € TTC pour la Ville de Lisieux et de 40 000 € TTC pour le SITE ;

- autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué au Développement Durable, aux Travaux, à l'Environnement et Eco-Citoyenneté et aux Transports, à signer la convention de mandat, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 31 voix pour et une contre, celle de M. BUTEL.

21 - RUE DU DOCTEUR LESIGNE/RUE DE VERDUN – EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS – DEMANDE DE REALISATION D'ETUDE AU SDEC – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

Sur le rapport de Mme PERRIER, le Conseil Municipal :

- confirme que la construction des ouvrages d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications nécessaires, sera réalisée par le SDEC Energie, en tant que Personne Responsable du Marché, à l'exception du câblage de télécommunications effectué par France Télécom ;

- autorise l'occupation de son domaine public routier pour l'exécution de ces travaux ;

- souhaite avoir recours à l'étalement des charges pour la totalité de la participation sur les réseaux électriques (127 351,36 €) sur 18 ans, soit un remboursement annuel estimatif de 6 942,14 € ;

- s'engage à participer au montage financier pour la somme estimative de 127 351,36 € et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2010 et suivants (Section de fonctionnement : 43 069,42 € – Section d'investissement : 84 281,94 €) ;

- s'engage à rembourser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non-engagement de la Ville dans l'année de programmation de ce projet ;

- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire chargé du Développement Durable, Travaux, Environnement et Eco-citoyenneté, Transports, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

## 22 - ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU COLLEGE PIERRE SIMON DE LAPLACE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLEGE

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de convention entre la Ville de Lisieux et le collège Pierre Simon de Laplace pour l'entretien de ses espaces verts ;
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint au Maire délégué au Développement Durable, aux Travaux, à l'Environnement et Eco-Citoyenneté et aux Transports, à signer la convention, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

## 23 - MARCHE DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES – LOT N° 16 - VRD – ESPACES VERTS – LOT N° 17 - EQUIPEMENTS SPORTIFS – SIGNATURE D'AVENANTS

Sur le rapport de M. GOSSELIN, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire, à signer l'avenant n° 1 au marché de construction de la salle multiactivités lot n°16 - VRD Espaces Verts - avec l'entreprise JGTP pour un montant de 39 448 € TTC, portant le montant total du marché à 508 875,31 € TTC ;
- autorise M. le Maire, à signer l'avenant n° 1 au marché de construction de la salle multiactivités lot n°17 - Equipements Sportifs - avec l'entreprise MARTY SPORTS pour un montant de 8 460,74 € TTC, portant le montant total du marché à 85 097,39 € TTC.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

## 24 - FOURNITURE DE MATERIELS ELECTRIQUES – MARCHE PUBLIC

Sur le rapport de Mme MAURICE, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à signer le marché à bons de commande, sans minimum ni maximum dont le montant annuel est estimé à 149 500 € TTC, pour la fourniture de matériels électriques avec le titulaire qui sera retenu par la commission d'appel d'offres, ainsi que les pièces administratives se rapportant au marché.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

## 25 - ACQUISITION DE VEHICULES ET DE MATERIELS – MARCHE PUBLIC

Sur le rapport de Mme PERRIER, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, à signer les marchés de fournitures de véhicules et de matériels avec les titulaires désignés ci-après ainsi que les pièces administratives se rapportant aux marchés :

- **Lot n° 1 : Véhicule petit monospace**

Société MSA LES DEUX VALLEES pour un montant de 12 679,16 € TTC

- **Lot n°2 : Débroussailleuse**

Société DRT ESPACE EMERAUDE pour un montant de 416,00 € TTC

- **Lot n° 3 : Rotobroyeuse**

Société NOREMAT pour un montant de 7 600,58 € TTC

- **Lot n° 4 : Berline 4/5 places**

Société MARY Automobiles pour un montant de 10 704,50 € TTC.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 05.



Le Maire,  
Vice-Président du Conseil Général,

Bernard AUBRIL